

GUIDE de la thèse d'exercice en médecine

La thèse d'exercice, qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

La thèse d'exercice conditionne l'inscription à l'Ordre des médecins et est obligatoire pour accéder au statut de docteur Junior et pour obtenir la délivrance du diplôme d'État de docteur en médecine qui vous sera délivré conjointement au diplôme d'étude spécialisé (DES).

Il s'agit d'un exercice de recherche, limité dans le temps, donnant lieu à un rendu formalisé sous forme d'une cinquantaine de pages rédigées, respectant la structure IMRED, soit : une introduction présentant l'objectif de l'étude, une partie matériel et méthodes, une partie résultats présentant les données de l'étude et une discussion (mettant en avant y compris les limites de l'étude). L'ensemble est complété d'une bibliographie présentant les références, pertinentes et à jour, utilisées pour l'étude.

L'objectif de ce guide est d'apprendre aux futures praticiennes et praticiens à mettre en œuvre une démarche scientifique, à synthétiser et à présenter des résultats et des connaissances sur un sujet donné.

La thèse d'exercice peut prendre la forme d'une enquête, d'un article scientifique, ...

Quand envisager de soutenir sa thèse ?

Si vous avez pris votre 1^{ère} inscription à compter de l'année 2017-2018, les délais de soutenance seront fonction de la durée des spécialités (art R 632-23 du code de l'Education, créé par [Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016](#) :

- **Si la durée de formation de la spécialité est supérieure à trois ans**, la thèse doit être soutenue avant la fin de la phase 2, dite d'approfondissement. L'obtention de la thèse est un impératif pour accéder à la dernière phase de consolidation du DES et donc au statut de docteur Junior.
- **Si la durée de formation de la spécialité est de trois ans**, la thèse peut être soutenue avant la fin de la phase dite d'approfondissement et devra au plus tard être soutenue trois ans après la validation de la phase de consolidation et dans le délai défini à l'art [R 632-19](#), soit dans un délai maximal de 6 ans après la première inscription en 3^e cycle.

Si vous avez pris votre 1^{ère} inscription avant l'année 2017-2018, la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3^e semestre de formation et au plus tard, trois années après l'obtention du DES ([art R 632-22 du code de l'Education](#), ancienne rédaction, créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013).

De manière tout à fait exceptionnelle, une dérogation peut être accordée par le président ou la présidente de l'Université sur proposition du Doyen ou de la Doyenne de la Faculté de santé pour un motif dûment justifié par l'étudiant.

Commencer sa thèse d'exercice

Une fois le sujet de thèse choisi en accord avec la directrice ou le directeur de thèse, il convient de préparer sa recherche :

- En identifiant tous les aspects du sujet sélectionné afin de définir les **mots-clefs** de sa recherche.
- En repérant les ressources bibliographiques utiles :

o Les catalogues et bases bibliographiques et documentaires de référence :

PUBMED, HAS, catalogue SUDOC, CISMEF...

o Les ressources de texte intégral accessibles uniquement via le portail documentaire de Sorbonne Université : Cochrane Library, CINHALL, Sciences direct, EMConsult ...

<https://paris-sorbonne.libguides.com/PubMed>.

Pour vous guider dans vos recherches, des rendez-vous de formation personnalisée individuelle ou collective avec un ou une bibliothécaire sont possibles à la [bibliothèque de la Pitié-Salpêtrière et/ou de Saint-Antoine](#). N'hésitez pas à les contacter. Des tutoriels spécifiques sont également disponibles.

Sous quel format rédiger la thèse ?

La Faculté de santé Sorbonne Université accepte deux formats de thèse émanant d'un travail de recherche réalisé pendant l'internat :

-Les thèses sous la forme d'un rapport et les thèses sur article.

-Les cas rapportés ou les revues narratives ne sont pas acceptés. Une série de cas commentée peut, elle, constituer un travail de thèse.

Rapport de thèse :

Il s'agit d'un rendu sous forme de 30 à 50 pages rédigées en français, respectant la structure IMRED, soit :

- Introduction présentant l'état des lieux des connaissances et l'objectif de l'étude,
- Matériel et Méthodes décrivant la méthodologie,
- Résultats présentant les données de l'étude,
- Discussion mettant en perspective l'étude par rapport à la littérature sur le sujet ainsi que ses forces et limites.

L'ensemble est complété d'une bibliographie présentant les références, pertinentes et à jour, utilisées pour l'étude.

Thèse sur article :

Certaines **conditions** doivent être respectées :

- o Le **candidat** soutenant sa thèse est le **premier auteur de l'article**
- o Le candidat a signé l'article avec Sorbonne Université dans ses affiliations.
- o L'article, **en français ou en anglais**, a été publié, ou au minimum a été soumis, dans une **revue médicale avec comité de lecture**, indexée dans Medline, Web of Science ou prise en compte dans SIGAPS, et n'étant **pas considérée comme une revue prédatrice** (voir infra).

L'article est précédé d'une introduction de 2 à 5 pages, et d'1 à 2 pages de présentation synthétique de l'article et suivi d'une discussion de 5 pages maximum ; ces parties étant rédigées en français. En cas d'article accepté, non encore publié, ou d'article soumis, une copie de l'acceptation, ou de la soumission, doit être fournie (copie de la lettre d'acceptation, copie du Pdf de soumission).

Avant de publier un article scientifique dans une revue, il est de votre responsabilité et de celle de votre directeur ou directrice de thèse de vérifier qu'elle ne fait partie des revues prédatrices (cf *Eviter les éditeurs prédateurs* sur le [site CoopST](#)).

Les revues scientifiques prédatrices ont un but uniquement mercantile, ne se soucient pas de l'intégrité scientifique, ont un fonctionnement opaque, et favorisent les mauvaises conduites scientifiques (plagiat, faux résultats, interprétation abusive, etc). Elles violent les recommandations éthiques et professionnelles internationales de l'*International Committee of Medical Journal Editors* (ICMJE) et du *Committee on Publication Ethics* (COPE). Ces revues sont malheureusement de plus en plus nombreuses. La faculté de santé a publié une liste des revues présumées non prédatrices et donc recommandées ([Liste des revues non prédatrices](#)).

La [Charte éthique et déontologique de la faculté de santé](#) condamne la publication de travaux scientifiques dans des revues prédatrices ainsi que l'exercice d'activité éditoriale pour ces revues.

Une revue qui vous sollicite directement pour publier est le plus souvent une revue prédatrice. Citer en référence une revue prédatrice consiste, de fait, à soutenir ces revues ce qui est condamné par [l'European Code of Conduct for Research Integrity](#). En cas de doute sur le caractère prédateur d'une revue, l'avis de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique et/ou de la référente ou du référent intégrité scientifique de la faculté pourra être sollicité.

Cas particulier des grands travaux collaboratifs

Dans le cadre de grands travaux collaboratifs, ceux-ci peuvent donner lieu à plusieurs travaux de thèse distincts. Dans ce cas, chaque thèse devra couvrir une question de recherche spécifique et chaque candidat devra réaliser un rendu individuel et distinct. Il sera accepté que les parties introduction, matériel et méthodes puissent présenter des similitudes dans le cadre de la description du travail collaboratif.

Respect de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique

La Faculté de santé Sorbonne Université a mis en place une **politique active en faveur du respect de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique**. Elle a ainsi adopté une [charte éthique et déontologique](#). Le travail de thèse doit respecter ces principes. Par ailleurs, la Faculté a élaboré et mis à disposition un e-learning spécifique à l'intégrité scientifique que tout candidat à la thèse est encouragé à consulter ([lien Moodle](#)).

Comme tout travail de recherche, la **thèse de médecine doit respecter la réglementation en vigueur**. L'auteur ou l'autrice doit ainsi respecter la réglementation sur la recherche impliquant la personne humaine, la loi « Informatique et Libertés » / CNIL - RGPD, le droit à l'image et obtenir l'autorisation préalable des patientes et des patients si ceux-ci sont identifiables, respecter le droit au respect de la vie privée et prendre garde à anonymiser les mentions personnelles si celles-ci ne peuvent être évitées.

Droits et obligations	Conséquences pratiques pour la thèse
Le droit à l'image	L'utilisation d'images de patiente ou de patient identifiables nécessite leur autorisation préalable.
Le droit au respect de la vie privée	Les mentions personnelles doivent être anonymisées.
Le respect des données personnelles	L'utilisation de données personnelles issues notamment des dossiers cliniques des patientes ou des patients nécessite l'autorisation de la CNIL.
Le droit d'auteur	La reproduction de documents soumis au droit d'auteur nécessite l'autorisation de leur auteur ou autrice. Sauf s'il s'agit de courts extraits, auquel cas la source des documents mentionnés doit être clairement citée et identifiée.
Le plagiat	Le plagiat est le fait de s'approprier un contenu (une idée, une phrase, une image...), sans l'attribuer à son auteur ou autrice originale. Il est aisément repérable grâce à l'utilisation d'un logiciel de détection du plagiat dont dispose Sorbonne Université et qui est systématiquement utilisé pour toute thèse déposée.

Nous alertons les candidates et les candidats à la thèse sur les **délais parfois importants pour les démarches réglementaires avant initiation d'une étude impliquant des patientes ou des patients**, qu'il convient donc d'**anticiper** suffisamment tôt pour avoir le temps de mettre en œuvre le projet de recherche et soutenir ensuite la thèse dans les temps. A noter que le projet de thèse fait partie du contrat de formation établi avec le coordonnateur du DES ([article 13 de l'arrêté du 12 avril 2017](#) portant organisation du 3^{ème} cycle des études de médecine).

La reproduction de documents soumis au droit d'auteur nécessite l'autorisation de leur auteur ou autrice. S'il s'agit de courts extraits, la source des documents mentionnés doit être clairement citée et identifiée. Le plagiat consiste à s'approprier un contenu (une phrase, une image, etc.) sans l'attribuer à son auteur ou autrice originale. **Sorbonne Université a mis en place une procédure permettant l'analyse de l'ensemble des thèses par le logiciel anti-plagiat.** L'auteur de la thèse d'exercice est **personnellement responsable en cas de non-respect des droits et obligations mentionnés ci-dessus et passible de sanctions disciplinaires** au sein de son établissement ainsi que de sanctions civiles devant les tribunaux (le plagiat est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de s'inscrire à tout diplôme de l'enseignement supérieur pendant 5 ans).

La thèse d'exercice est considérée comme une œuvre originale, au sens des articles [L112-1](#) et [L112-2](#) du Code de la Propriété intellectuelle. L'auteur bénéficie à ce titre des droits patrimoniaux et moraux sur sa création ; il possède ainsi toutes les caractéristiques définissant son rôle d'auteur pour une publication ultérieure selon les critères de *l'International Committee of Medical Journal Editors* (ICMJE).

Afin de s'assurer que votre travail est prêt à être remis et respecte les principes d'intégrité scientifique, nous vous invitons à consulter l'outil proposé par l'Université de Sherbrooke, service de soutien à la formation (cf infra).

Présenter le document selon les règles

Papier	Au moins 80 g/ Format A4/ Couleur blanche
Interligne	1, corps justifié
Police	Lisible (<i>Times New Roman, Arial, Garamond, ...</i>), 12 points
Marges	Minimum 2,5 cm de côté et 2 cm en haut et en bas
Reliure/impression	Pas de spirale, reliure thermocollée / impression recto simple ou recto-verso
Couverture	Couleur claire
1 ^{ère} de couverture	Cf. modèle ci-joint
4 ^{ème} de couverture	Résumé en français (700 mots maximum) + 3 à 5 Mots-clés en français de préférence termes <i>[MeSH]</i> (<i>medical subject headings</i>), Cf. modèle ci-joint

Nom de l'auteur ou de l'autrice

C'est le nom sous lequel sera signalée la thèse ; il ne doit pas varier car il est une clé d'accès dans les catalogues. La règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom de naissance, suivi éventuellement du nom d'usage. Les mentions « époux (se) » ou « né (e) » ne doivent pas être utilisées.

Vérifier également qu'il n'y a pas de confusion possible entre les nom et prénom de l'auteur ou de l'autrice. **Le prénom sera tapé en minuscules à l'exclusion de la première lettre qui sera capitalisée.**

Avant-propos et remerciements

Ils sont disposés sur la page suivant celle du titre.

Table des matières

La table des matières est la liste des titres de chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. La liste des documents placés en annexe à la thèse doit être donnée à la fin de la table des matières. La table des matières est placée en début de document, après la page de titre et les remerciements.

Table des Figures et Table des Tableaux

Ces tables figurent dans le manuscrit, accompagnées de leurs numéros de page. Les figures et les tables seront numérotées séparément.

Numérotation des pages

La pagination doit être continue et commencer dès la page de titre.

Expression numérique des résultats

En science comme en médecine, les résultats sont le plus souvent exprimés sous formes numériques. Il existe un certain nombre de règles simples à respecter pour garantir la fiabilité de ceux-ci et éviter les mauvaises interprétations ([Riou & Pinaud, Ann Fr Anesth Réanim 1996;15\(1\):49-56](#)).

Nom de médicaments

Toutes les spécialités pharmaceutiques sont données en **dénomination commune internationale (DCI)**. Aucun nom commercial de spécialité ne doit être donné.

Nom de matériel

Le matériel comporte les dosages, appareils, dispositifs médicaux implantables ou non, utilisés pendant la thèse. Pour chaque matériel utilisé, sera donné le **nom du fabricant, sa ville et son pays entre parenthèses**.

Liens d'intérêts

Les liens d'intérêts de la candidate ou candidat et de sa directrice ou de son directeur de thèse en rapport avec le travail présenté doivent être indiqués en préambule, dans la limite des 3 dernières années.

Annexes

Des documents complémentaires peuvent être proposés en annexe, tels un protocole d'enquête, un résumé d'expérience. Une liste de ces annexes doit alors figurer dans la table des matières.

Bibliographie (références)

Les documents cités dans le corps du texte sont énumérés et numérotés dans une liste dite " Bibliographie". Ne pas oublier que citer en référence une revue prédatrice consiste, de fait, à soutenir ces revues, ce qui est condamné par l'[European Code of Conduct for Research Integrity](#).

Cette bibliographie est placée après le texte principal et avant les annexes. Elle est rédigée selon des indications précises. La bibliographie des thèses d'exercice de médecine suit la norme VANCOUVER, un style bibliographique de type numérique, portant uniquement sur les références bibliographiques.

Pour réaliser une bibliographie sans erreur, saisie facilement et rapidement depuis PubMed et le SUDOC et automatiquement mise à jour dans votre thèse, vous disposez de nombreux outils payants ou libres (gratuits). Parmi les outils libres, le logiciel [ZOTERO](#) est très simple d'utilisation. Des modes d'emploi et des formations sont disponibles.

Liste des Professeures et Professeurs des Universités (PU) et des Maîtres et Maîtresses de Conférence des Universités (MCU)

Cette liste est disponible sur le site de la faculté de santé, à l'adresse suivante (<https://sante.sorbonne-universite.fr/formations/etudes-medicales/le-3e-cycle/la-these-dexercice>) et doit être insérée à la fin du document, et comprise dans le document final.

Démarches administratives

Composition du jury

Pour les étudiants issus des ECN organisés à compter de l'année 2017, dits « nouveau régime », la composition du jury est définie par l'article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2020 :

« La thèse conduisant au diplôme d'État de docteur en médecine est soutenue devant un jury composé d'au moins trois membres dont le président du jury, professeur des universités titulaire des disciplines médicales désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche

médicale concernée. Un médecin des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.»

Pour les étudiants issus des ECN organisés avant l'année 2017, dits « ancien régime » la composition du jury est définie par le décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales et plus particulièrement de son article 21 :

« La thèse conduisant au diplôme d'État de docteur en médecine est soutenue devant un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée ».

A la Faculté de santé Sorbonne Université, cette dernière compétence a été déléguée au Doyen ou à la Doyenne de la Faculté de santé par le Président ou la Présidente de Sorbonne Université (article 24 des statuts de Sorbonne Université).

Le Président ou la Présidente du jury ne peut en aucun cas être la directrice ou le directeur de thèse.

Dépôt des documents pour délivrance de l'autorisation de soutenance

Pour soutenir votre thèse, l'accord préalable du Doyen ou de la Doyenne de Sorbonne Université est obligatoire.

Pour obtenir l'autorisation de soutenance, **vous devez envoyer** par courriel à medecine-dfs-scol3-des@sorbonne-universite.fr **5 semaines avant la soutenance les documents** ci-dessous (des envois via WeTransfer sont à privilégier lorsque les documents sont volumineux):

Important: Pour information, la scolarité du 3ème cycle est fermée pendant le mois d'août, et une semaine au mois de Décembre. Ces périodes de fermeture ne comptent pas dans les 5 semaines de délai à observer entre le dépôt et la soutenance de la thèse

- la page de garde et la 4^{ème} de couverture (cf infra) signées par le Président ou la Présidente de jury, avec cachet **impérativement en version PDF, nommée Première lettre du prénom.NOM_Pagedecouverture.pdf** (exemple: L.Dupont_Pagedecouverture.pdf)
- la thèse complète finalisée, **en version PDF, nommée Première lettre du prénom.NOM_TheseComplete.pdf** (exemple: L.Dupont_TheseComplete.pdf)
- Une version de la thèse, en format PDF, nommée Première lettre du prénom.NOM_These.pdf (exemple: L.Dupont_These.pdf), après avoir retiré du document :
 - Les figures
 - Les tableaux
 - Les références bibliographiques
 - Les remerciements
 - La page de garde et la 4^{ème} de couverture
 - La liste des PU/MCU de la faculté
 - La liste des abréviations
 - La table des matières
 - Le serment
- La page de garde du manuscrit de thèse, associée à la liste des références de la thèse, en format PDF, nommée Première lettre du prénom.NOM_References.pdf. Exemple : L.Dupont_References.pdf
- Un document pdf avec les noms et coordonnées (mail et téléphone) de : l'étudiant ou de l'étudiante, de la directrice ou du directeur de thèse (et éventuel co-directeur ou co-directrice) et du président ou de la présidente de jury, nommé L.Dupont_contacts.pdf
- le bordereau d'enregistrement ABES ([disponible depuis le lien](#)) (PDF ou WORD)
- la copie de la pièce d'identité (PDF ou format Image)

Lors du dépôt, **vous recevrez votre numéro national d'identification** qui commence par Année SORU M (médecine générale) ou Z (spécialités). Ce numéro complet est **à reporter sur la page de couverture** en haut à droite des exemplaires définitifs quand vous aurez l'autorisation de soutenance.

L'autorisation de soutenance vous est délivrée par la scolarité au plus tard 2 semaines avant la soutenance, après signature de la Doyenne ou du Doyen de la Faculté de santé de Sorbonne Université. Passé ce délai, vous pouvez contacter le service de scolarité pour l'obtention de l'autorisation de soutenance.

Dans la version définitive de la thèse doivent figurer les [listes des professeures, professeurs et maîtres, maîtresses de conférences des universités](#) de la Faculté de santé Sorbonne Université. Elles ne nécessitent pas d'être insérées dans le sommaire et dans la pagination.

Vous devez ensuite **faire parvenir par vous-même, au moins quinze jours avant la soutenance, un exemplaire de la version définitive de la thèse à chaque membre du jury.**

Soutenance

Pour soutenir votre thèse d'exercice, vous devez être inscrit à la Faculté de santé pour l'année universitaire en cours. Si vous soutenez votre thèse avant le 31 octobre, une inscription pour l'année universitaire précédente suffit.

La soutenance de thèse a toujours lieu dans la faculté de rattachement de la Présidente ou du Président de Jury.

Soutenance à Sorbonne Université

Si votre Président ou Présidente de Jury exerce à Saint-Antoine, Tenon, Trousseau ou Rothschild, vous soutiendrez préférentiellement dans la salle du Conseil à Saint-Antoine.

Si votre Président ou Présidente de Jury exerce à la Pitié-Salpêtrière ou à Charles Foix vous soutiendrez préférentiellement dans la salle des thèses de la Pitié-Salpêtrière.

Si votre Président ou Présidente du Jury exerce au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie (CNO) des Quinze-Vingts, vous soutiendrez préférentiellement dans l'amphithéâtre Baillard au CNO des Quinze-Vingts.

En cas d'indisponibilité de la salle du Conseil à Saint-Antoine ou de la salle des Thèses de la Pitié-Salpêtrière, une autre salle sur le même site est proposée

La Faculté de santé Sorbonne Université n'intervient pas dans le **choix de la date et de l'heure de la soutenance**, vous définirez vous-même ces points avec votre Président ou Présidente de Jury **sous réserve de disponibilité des salles**. Les soutenances sont possibles de 8h30 à 18h30 (dernière soutenance 17h30/18h30) toute l'année sauf week-end, jours fériés et fermeture annuelle de l'université.

La **réservation des salles** doit être prise auprès de votre service de scolarité 3^{ème} cycle. Il est suggéré d'utiliser les planificateurs en ligne pour déterminer le créneau avec l'ensemble des membres du jury et de proposer au service de scolarité 1 à 2 créneaux (date et jour).

Soutenance dans une autre faculté de santé

Si votre Président ou Présidente de Jury est extérieure à la Faculté de santé Sorbonne Université, vous soutenez dans la faculté dont il dépend. Il vous appartient donc de contacter la faculté en question pour la réservation de la salle.

Dans ce cas, l'autorisation de soutenance est bien à obtenir auprès de la scolarité du 3^{ème} cycle, qui se chargera de communiquer directement les documents relatifs à votre soutenance à l'université qui vous accueillera.

Que la soutenance se déroule dans les locaux de la Faculté de santé Sorbonne Université ou dans ceux de la faculté de votre Président ou Présidente de jury, il faut impérativement informer votre scolarité et respecter les démarches administratives. Tout manquement invaliderait votre soutenance.

Attribution de mention ou médaille

La décision d'attribution d'une mention ou d'une médaille revient au jury. A titre indicatif, au sein de la Faculté de santé Sorbonne Université, les mentions et médailles sont décernées conformément à la qualité du rapport écrit et de la soutenance associée le plus souvent aux critères ci-dessous :

-Mentions :

- **Très honorable** pour un travail original accompagné d'une bonne prestation orale ayant fait l'objet de remarques mineures.

- **Honorable** pour un travail présentant des imperfections notables ayant fait l'objet de remarques importantes ou objections.

-Médailles :

- **médaille d'argent** pour les travaux publiés en langue anglaise dans une revue internationale avec comité de lecture référencée dans Medline.
- **médaille de bronze** pour les travaux publiés en langue française dans une revue nationale avec comité de lecture, ou les travaux rédigés en langue anglaise et soumis ou en cours de rédaction pour une revue internationale de langue anglaise référencée dans Medline, Web of Science ou prise en compte dans SIGAPS.

A noter que la médaille d'or ne peut être accordée par le jury et que celle-ci est attribuée à l'issue du Concours de la Médaille.

A l'issue de la soutenance et après obtention du titre de docteur ou docteure en médecine de la Faculté de santé Sorbonne Université, vous serez invité à prononcer le serment d'Hippocrate. Celui-ci, ainsi qu'une toge, sont disponibles dans la salle de la soutenance. Les documents administratifs sont confiés par l'administration au Président ou à la Présidente de jury. Celui-ci remet à la fin de la soutenance les documents remplis à l'administration.

Dépôt de la thèse

Une fois votre thèse obtenue, vous devrez transmettre deux exemplaires de votre thèse dans sa rédaction définitive à votre scolarité 3ème cycle dans un délai maximum de 15 jours :

- un exemplaire papier
- un exemplaire en PDF

Dans tous les cas, votre diplôme ne pourra vous être délivré qu'une fois la thèse déposée sous ces deux formats.

Proposition indicative de rétro-planning à partir du moment où la thèse est rédigée

Document de thèse finalisé	J-35 jours (les jours de fermeture de la scolarité en aout et lors des congés de fin d'année ne compte pas dans ces 35 jours)
Composition du jury	J – 60 jours (au plus tard, en raison des indisponibilités éventuelles)
Dépôt des documents pour délivrance de l'autorisation de soutenance	J – 5 semaines
Délivrance de l'autorisation de soutenance	J – 15 jours

Impression	J – 23 jours
Envoi des exemplaires de thèse aux membres du jury	J – 15 jours
Soutenance de la thèse	Jour J
Dépôt de la thèse	< J + 15 jours

ANNEE 202

THESE

N°

PRESENTEE POUR LE DIPLOME DE DOCTEUR EN MEDECINE
Diplôme d'Etat

SPECIALITE :

PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE JJ/MOIS/AAAA

Par nom Prénom
Né (e) le... à ...

TITRE

DIRECTEUR/DIRECTRICE DE THESE : NOM Prénom

PRESIDENT/PRESIDENTE DU JURY : NOM Prénom

AUTRES MEMBRES DU JURY : NOM Prénom

RESUME :

4^{ème} de couverture

MOTS-CLES :

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

*Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.

